

Direction générale adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté

Arrêté

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du a) et du g) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de la Gironde

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU l'arrêté du Président du conseil départemental de la Gironde en date du 27 septembre 2022 portant programmation des évaluations de la qualité des Résidences autonomie relevant du a) et du g) de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L.312-8 et D.312-204 du même code,

Article 1^{er}

L'arrêté du 13 octobre 2022 portant programmation des évaluations des services de prévention spécialisée pour les années 2023 à 2027 est abrogé au 1^{er} janvier 2024.

Article 2

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément aux a) et g) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 3

La programmation prévue à l'article 2 porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes

Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changement intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du conseil départemental de la Gironde

Direction générale adjointe chargée de la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté

Article 5

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 6

Le Directeur Général des Services Départementaux de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 19/11/2023

Pour le Président du Conseil Départemental de la
Gironde
et par délégation,
La Directrice de la Jeunesse, de l'Education et de la
Citoyenneté

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice de la Jeunesse, de l'Education
et de la Citoyenneté
Sandrine CERVELLE


Sandrine CERVELLE

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice de la Jeunesse, de l'Éducation
et de la Citoyenneté


Sandrine CERVELLE

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le président du conseil départemental

		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
Année de transmission du rapport	3 ^{ème} trimestre (juin à septembre)	Union Bordeaux Nord Association Prévention Spécialisée	330001181	Club de prévention UBAPS	330783499
	4 ^{ème} trimestre (Septembre à décembre)	Association prévention spécialisée APSB	330001165	Service prévention spécialisée Bègles APSB	330783473
		Association Action Jeunesse Pessac	330001256	Action Jeunesse Pessac	330783598
		Association Jeunesse Hauts de Garonne	330001231	Club Equipe de Prévention AJHAG	330783564

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	3ème trimestre (Juin à septembre)	Association Feu Vert de Gradignan	33 000 122 3	Assoc. IDB Service Prévention Feu Vert	330783549
	4ème trimestre (septembre à décembre 2026)	Association Laïque du PRADO	330781691	Association Laïque du PRADO Service Passerel	1 avenue General Leclerc 33120 Arcachon

Organisme gestionnaire	ESMS ou ESSMS concernés
------------------------	-------------------------

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	3ème trimestre (juin à septembre)	Association Prévention Spécialisée F. Sévène	330001264	Club de Prévention Spécialisée Frédéric Sévène	330783606
	4ème trimestre (septembre à décembre)	Association Laïque du PRADO	330781691	Service Prado Prévention Spécialisée	72 rue Fernand Soors 33140 Villenave d'Ornon

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} trimestre (janvier à Mars)	Association Libournais Equipe Prévention Insertion LEPI		LEPI	3 cours Tourny 33500 LIBOURNE

